



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1889

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 000 euros à la MJC Sans-Souci, sise 36 avenue Lacassagne à Lyon 3e - Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre avec la MJC Sans-Souci

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1889 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 206 000 EUROS A LA MJC SANS-SOUCI, SISE 36 AVENUE LACASSAGNE A LYON 3E - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE AVEC LA MJC SANS-SOUCI (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- L'éducation populaire à Lyon :

La Ville de Lyon souhaite, dans le cadre de ses compétences, encourager et soutenir les associations d'éducation populaire engagées dans une démarche de développement social local et ancrées dans les différents quartiers de Lyon.

En s'engageant aux côtés des personnes ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est en effet une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

L'éducation populaire concourt en particulier à trois des priorités de la Ville de Lyon :

- une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

C'est pourquoi l'éducation populaire est un axe fort de l'action municipale et s'incarne notamment dans un partenariat avec un certain nombre d'associations et de fédérations qui développent cette démarche au plus près du territoire et de ses habitants.

II- La création d'une nouvelle association d'éducation populaire :

Il est créé à Lyon 3^{ème} une Maison des jeunes et de la culture, association d'éducation populaire pour l'éducation, la culture, la citoyenneté et les loisirs, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dénommée « MJC Sans-Souci ».

En 2021, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC (R2AS) a proposé à la Ville de Lyon d'engager une mission de préfiguration pour le développement d'une nouvelle MJC dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon au sein du quartier dit « Sans-Souci », dans les locaux du Château Sans-Souci (36 avenue Lacassagne).

Une ingénierie de projet conduite par R2AS a permis de créer des espaces de concertation et de co-construction du futur projet associatif avec les acteurs locaux -associations, habitants -, trois MJC (Maison Pour Tous des Rancy, MJC Monplaisir et MJC Montchat).

Un diagnostic partagé a été mené sur une partie du territoire du 3^{ème} Est, comprenant le secteur Sans-Souci-Lacassagne-Dauphiné (plus de 30 000 habitants en proximité). Il en résulte une diversité et une mixité de la population, avec des attentes spécifiques et ou partagées en termes de rencontres et de convivialité, d'activités de loisirs pour tout âge...

Fort de ces constats, la mission de préfiguration a co-construit un projet associatif avec les citoyens et les acteurs locaux en réponse aux besoins des habitants et du territoire.

L'assemblée générale constitutive de l'association s'est tenue le 3 mai 2022.

Adhérent à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France, la MJC est ouverte à tous, sans discrimination, dans le respect du pluralisme des idées, des principes de laïcité et des valeurs de la République.

Le Réseau R2AS a transmis officiellement à la Ville de Lyon l'initiative associative portée sur ce secteur.

Les actions développées dans son projet associatif visent à :

- favoriser l'épanouissement des personnes par l'accès à l'éducation et à la culture pour tous ;
- soutenir la démocratie en proposant un ou des lieux d'expression citoyenne ;
- développer des initiatives innovantes sur le territoire ;
- offrir aux citoyens la possibilité d'agir collectivement ;
- renforcer le lien social et contribuer à l'émergence d'une société plus solidaire.

Ainsi, la MJC entend œuvrer, dès son ouverture en septembre 2022 et de façon progressive, sur les champs de l'enfance, la jeunesse, la famille et également en direction des seniors. Elle proposera des activités de loisirs et des pratiques amateurs, des actions autour de la culture et de la citoyenneté. L'une de ses missions sera d'animer la vie locale et de participer au maillage associatif de ce territoire.

III- La convention cadre :

La convention-cadre prévoit l'attribution par la Ville de Lyon d'un soutien matériel et financier à l'association signataire pour la mise en œuvre de son projet.

Ce soutien se traduit en particulier par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle dont les modalités de versement sont les suivantes :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Des rencontres techniques et politiques seront organisées régulièrement dans l'année. Ces réunions permettront de faire un point de situation global sur le fonctionnement de l'association, sa situation économique, le respect des obligations définies par la convention-cadre et le contrôle de l'utilisation de la subvention. Le montant du solde de la subvention de fonctionnement annuelle pourra être ajusté en fonction des éléments d'appréciation ainsi recueillis.

Dans le contexte d'une ouverture au public, de la MJC Sans Souci en septembre 2022, le cadre habituel de versement des subventions a été adapté pour permettre à l'association de constituer une trésorerie nécessaire à l'embauche de professionnels.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 206 000 euros à l'association MJC Sans-Souci au titre de l'année 2022, est approuvée.
- 2- La convention-cadre, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention avec l'association MJC Sans-Souci.
- 4- La dépense en résultant, soit 206 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :
 - 206 000 euros sur la ligne de crédit 41892, nature 65748, fonction 338 après transfert de 50 136 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET